



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-65

L'an deux mille vingt,
Le 17 décembre à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 11 décembre 2021
Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNÉT donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE
POUR LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un accompagnement en matière d'inégalité scolaire et de lutte contre la fracture numérique. Grâce à ce soutien financier, la commune achètera 5 packs informatiques.

Par courrier en date du 05 novembre 2021, l'organisme de la CAF a notifié sa décision d'accorder à la commune une subvention de 3250,00€ HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E lepage.com

99_AI-062-218209080-20211217-2021_05-A1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la subvention accordée.

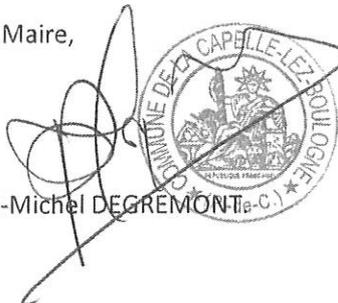
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'accepte et l'autorise à entreprendre toutes les démarches lui permettant l'encaissement de cette subvention au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,


Jean-Michel DEGREMONT (M.C.)

Certifié et rendu exécutoire le : 21/12/2021


Le Maire
J.M. DEGREMONT


REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E.legalite.com

99_RI-062-216209080-20211217-2021_65-RI